

Séance extraordinaire du CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE ROUSSILLON

Jeudi, le 30 juin 2016 à 8 h

Salle du Conseil de la MRC 260-B, rue St-Pierre Saint-Constant (Québec) J5A 2A5

Présents, les conseillers de comté:

BATES, Jocelyne – mairesse de Sainte-Catherine
BOYER, Jean-Claude – maire de Saint-Constant et préfet
DYOTTE, Normand - maire de Candiac
LETHAM, Walter – maire de Léry
MARTIN, Lise – mairesse de Saint-Philippe
MICHAUD, Lise – mairesse de Mercier
OUELLETTE, Christian – maire de Delson
PAYANT, Sylvain – maire de Saint-Isidore
POISSANT, Lise – mairesse de Saint-Mathieu
SERRES, Donat – maire de La Prairie
SIMON, Nathalie – mairesse de Châteauguay

Les conseillers de comté présents forment le quorum du Conseil sous la présidence de monsieur Jean-Claude Boyer, préfet.

L'avis de convocation de la présente séance n'a pas été transmis aux membres du Conseil, cependant tous les membres du Conseil ont assisté à la présente séance, le tout pour satisfaire aux exigences de l'article157 du Code municipal.

## 8 h DU RESSORT DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE <u>TOUTES LES MUNICIPALITÉS</u>.

# 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Rés. 2016-229-T

Il est proposé par la conseillère de comté, Jocelyne BATES Appuyé par la conseillère de comté, Lise POISSANT

QUE la séance soit ouverte.

Adopté.

# 2. ORDRE DU JOUR ET CONSTAT DES FORMALITÉS

Le préfet constate devant le Conseil que tous les conseillers de comté sont présents conformément à l'article 157 du *Code municipal*. En conséquence, la présente séance extraordinaire du Conseil de la MRC est déclarée valide.

Rés. 2016-230-T

Il est proposé par la conseillère de comté, Jocelyne BATES Appuyé par la conseillère de comté, Lise MICHAUD

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que ci-après :

- 1. Ouverture de la séance;
- 2. Ordre du jour et constat des formalités;
- 3. Destitution au poste de directeur général et secrétaire-trésorier;
- 4. Période de questions allouée aux citoyens;
- 5. Levée de la séance.

Adopté.

#### 3. <u>DESTITUTION AU POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-</u> TRÉSORIER

Rés. 2016-231-T

ATTENDU que la MRC procède à une réévaluation de sa structure et de ses besoins notamment suite à l'entrée en vigueur de la Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016;

ATTENDU que la MRC à l'automne 2015 a mandaté un consultant externe pour identifier les compétences clés recherchées et nécessaires pour occuper le poste de directeur général et secrétaire-trésorier dans la nouvelle structure de la MRC incorporant tout l'aspect de codéveloppement économique;

ATTENDU que la MRC a reçu en novembre 2015, un rapport identifiant les compétences clés requises pour occuper le poste de directeur général et secrétaire-trésorier dans la nouvelle structure de la MRC et que le titulaire du poste a été mis au courant de ces compétences clés nécessaires;

ATTENDU que la MRC depuis ce moment jusqu'à aujourd'hui a constaté que les compétences clés requises pour occuper le poste de directeur général et secrétaire-trésorier ne sont pas rencontrées de façon souhaitable et acceptable par le titulaire actuel pour faire évoluer la MRC de façon constante dans sa nouvelle structure incorporant tout l'aspect de codéveloppement économique;

ATTENDU que suite à l'analyse de tous ces récents événements portés à sa connaissance, la MRC a pris la décision de mettre fin au lien d'emploi de l'employé occupant le poste de directeur général et secrétaire-trésorier;

CONSIDÉRANT toutes les circonstances de cette affaire;

Il est proposé par la conseillère de comté, Lise MICHAUD Appuyé par le conseiller de comté, Donat SERRES

Par la majorité des maires et mairesses à l'exception de Mmes Nathalie Simon, Lise Poissant, et de MM. Normand Dyotte et Sylvain Payant;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

D'ENTÉRINER la décision de mettre fin à l'emploi de monsieur Pierre Largy au poste de directeur général et secrétaire-trésorier;

D'AUTORISER monsieur Jean-Claude Boyer à donner effet à la présente résolution et d'autoriser le versement d'une indemnité de fin d'emploi à monsieur Pierre Largy conformément aux documents de terminaison d'emploi;

DE DONNER instruction à monsieur Jean-Claude Boyer d'acheminer copie de la présente résolution à monsieur Pierre Largy.

Adopté.

## 4. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS

Aucune question n'est soulevée.

# 5. <u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>

Rés. 2016-232-T

Les sujets à l'ordre du jour d'intérêt pour toutes les municipalités étant épuisés,

Il est proposé par la conseillère de comté, Lise MICHAUD Appuyé par le conseiller de comté, Donat SERRES

DE lever l'assemblée.

Adopté.

JEAN-CLAUDE BOYER

Préfet